

LALUCARNE

revue trimestrielle

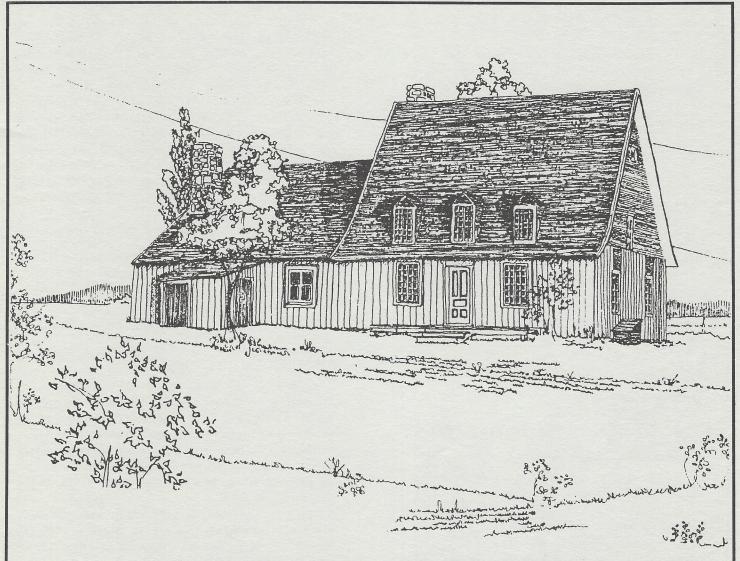
AMIS ET PROPRIÉTAIRES DE MAISONS ANCIENNES DU QUÉBEC

(APMAQ - association à but non lucratif, fondée en 1980) 83, rue Chénier, St-Eustache, Qc, J7R 1W9

Dépôt légal: ISSN 0711-3285, Bibliothèque nationale du Québec, Bibliothèque nationale du Canada. La publication et la diffusion de ce bulletin est assurée grâce aux cotisations des membres et à l'aide financière du ministère des Affaires culturelles du Québec.

Vol. VIII Numéro 2

été 1988



Le Manoir Dénéchaud à Berthier-sur-Mer

Le manoir Dénéchaud tel qu'il pourrait se présenter à nous après une restauration fidèle de la valeur patrimoniale du bâtiment. Dessin de Jean Marcotte d'après une photographie ancienne.

Le mot du début

Chers membres et amis des maisons anciennes,

Vos vacances d'été, les passez-vous au Québec? Ou allez-vous vous promemer ailleurs, par exemple en Europe? D'autre part, peut-être faites-vous partie du nombre grandissant de gens qui préfèrent prendre leurs vacances non pas en été, mais en hiver au soleil, quelque part dans le sud?

Et il y a tous ceux parmi nous qui ne prennent pas de vacances du tout. Par exemple, une mini-enquête récente dans "La Terre de Chez Nous" montrait que les cultivateurs ne partent pas souvent de chez eux.

Mais quelles que soient nos habitudes de vacances, il est évident que pendant la belle saison on a facilement la bougeotte. Qui se priverait d'aller faire un petit tour, ne serait-ce qu'en fin de semaine, chez des amis ou chez la parenté proche ou lointaine?

Quelle bonne occasion de garder les yeux ouverts, de trouver et d'admirer de belles vieilles maisons dans nos villes, nos villages et nos rangs. De prendre des photos, et même-pourquoi pas? -- de s'en faire une collection.

Feuillet concours

Alors en même temps, pourquoi ne pas en profiter pour mieux faire connaître l'APMAQ autour de nous? Dans la dernière LUCARNE, Mme Monique Arnoldi de Ste-Rose nous faisait d'ailleurs cette excellente suggestion. Voilà pourquoi vous trouverez dans ce numéro de LA LUCARNE un feuillet destiné à être laissé dans la boîte aux lettres de toute belle maison ancienne qui vous tombe dans l'oeil.



Vous pourrez photocopier le feuillet à votre guise. Ou nous en demander d'autres exemplaires (gratuits). Ensuite, distribuez-les entre le mois de juin et la mi-septembre. Si vous le souhaitez, inscrivez votre nom en bas. ATTENTION! Ceux des membres qui auront, de cette façon, suscité plus de 10 demandes d'informations auprès de l'APMAQ, recevront un certificat de mérite (couronné d'un GRAND PRIX pour le ou la champion/ne) lors de la prochaine assemblée générale.

Candidatures au nouveau conseil

En parlant de l'assemblée générale (AU MONT-ST-HILAIRE, les 1 et 2 octobre 1988) vous savez que c'est le moment de l'année où les membres élisent leur nouveau conseil d'administration. Siéger au conseil d'administration, c'est un honneur. Mais c'est aussi une tâche qui exige du dévouement, des idées nouvelles -- ainsi que du temps et de la compétence pour mener de telles idées à bien.

Il n'est pas trop tôt pour songer à la composition de notre prochain conseil. Vous sentez-vous armé d'énergie, avez-vous de la disponibilité alliée à la volonté de faire progresser notre cause? Auriez-vous le goût de vous joindre à une équipe dynamique et dévouée? Si c'est le cas, l'Assosiation a besoin de vous: pourquoi ne pas envisager de poser votre candidature?

Je vous souhaite un été captivant et joyeux,

Therese Rower votre secrétaire générale

Message du Président

Avec la parution de la dernière Lucarne produite à Victoriaville, je vous demande de me relever de mes fonctions de président de l'APMAQ.

Des divergences d'opinion m'obligent à quitter le poste de président; je vous demande d'accepter ma décision et de me remplacer pour la fin de mon mandat.

Je remercie les membres du présent conseil d'administration avec qui j'ai eu le plaisir de travailler et je les assure de ma pleine collaboration.

Sincerement,

Conrad Cliche Président



Congrès 1988 de l'APMAQ

Chers membres de l'APMAQ,

Même si les 1^{er} et 2 octobre prochains peuvent vous paraître encore loin, il y a une équipe de travail qui s'affaire depuis un moment à faire de ces journées de congrès une réussite.

Les activités commenceront le vendredi soir par une conférence sur l'histoire de la Vallée du Richelieu. Le samedi sera consacré à l'assemblée générale et à un ensemble d'activités au choix (kiosques d'information, vidéos, conférences, circuits patrimoniaux, etc.). Le soir, nous cherchons à vous offrir un repas qui, sans porter le titre pompeux de "banquet", pourrait nous réunir dans une atmosphère amicale. Quant au dimanche, il nous réserve une longue ballade commentée des deux rives du Richelieu en aval de notre point de départ avec visites de lieux publics et de maisons privées.

L'horaire complet et détaillé du congrès vous parviendra dans le prochain numéro de La Lucarne mais n'attendez pas pour bloquer ces dates dans votre agenda et vous inscrire au plus tôt.

Pour le comité organisateur, Madeleine MONGEON

Prix Robert-Lionel Séguin 1988

Le prix R.-L. Séguin, créé en 1984, commémore le souvenir de ce grand historien et ethnographe québécois. Lors de sa dernière réunion, votre C.A. a décidé de rendre plus démocratique le choix des récipiendaires du prix.

Nous vous invitons à nous soumettre des candidatures en fournissant le nom de la personne suggérée et une courte description des réalisations qui motivent votre choix. Un comité composé de membres de votre C.A. examinera toutes les candidatures soumises jusqu'au 15 août 88 et fera une recommandation au Conseil.

... suite à la page 12

Robert Bergeron





Conférence de presse

La Lucarne tenait le 14 avril 1988 une conférence de presse à l'intention des journalistes de la région des Bois-Francs. Lors de cette conférence, M. Conrad Cliche, président du conseil d'administration de l'APMAQ ainsi que Mme Gisèle Beaudet, coordonnatrice du projet de développement de l'emploi, présentèrent la dernière édition de la revue et firent part aux journalistes des buts visés par l'APMAQ ainsi que de l'importance de la revue comme facteur de liaison entre les membres. Ils ont de plus souligné l'apport du gouvernement fédéral par l'octroi d'un programme de développement de l'emploi obtenu pour la région des Bois-Francs.

M. Cliche a mentionné le travail bénévole qui s'était accompli pendant plusieurs années au sein de La Lucarne et le besoin qui s'était fait sentir de trouver des alternatives afin d'assurer la relève à l'édition de la revue. Les membres de la presse ont eu droit à un tour du propriétaire assorti de commentaires colorés de la part de M. Cliche quant à des anecdotes survenues lors du déménagement et de la rénovation de sa maison.

On a fait ressortir la difficulté dans la région de sensibiliser les édiles municipaux à la sauvegarde du patrimoine bâti tant pour le secteur domiciliaire que pour les édifices commerciaux ou industriels.

P.L.



Monsieur Jean-Claude Boivin (2º à gauche), représentant du député Maurice Tremblay, entouré de l'équipe de La Lucarne (de gauche à droite), Pierre Morasse, Gisèle Beaudet, Conrad Cliche et Patricia Ling.



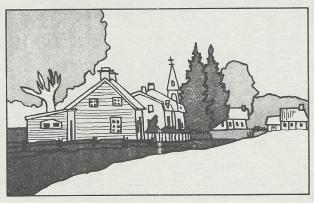
Le courrier

Monsieur Jean-L. Mireault, qui pratique l'aquarelle sur soie, est à la recherche de vieilles photos de maison, avec ou sans personnage. Les photos sont photocopiées pour être intégrées dans ses pièces de soie.

Ceux qui aimeraient collaborer au travail de cet artisan peuvent expédier les photos à l'adresse mentionnée. Monsieur Mireault pour sa part s'engage à retourner les photos au destinataire dans un délai d'une semaine. Les pièces seront exposées au Salon des Métiers d'Art de Montréal en décembre 1988.

Mireault

406 petit coteau v e r c h è r e s (514) 583-6209





Je vous envoie une photo de notre maison québécoise qui date du milieu du 19^e siècle. Elle est toute en bois à l'extérieur avec les fenêtres d'origine. Nous avons acquis cette maison il y a trois ans. Elle avait toujours appartenu à la même famille de génération en génération. Les anciens propriétaires n'avaient fait aucune altération désastreuse. Nous avons un terrain de un par cinq arpents avec grange, hangar et pigeonnier, et cela aux portes de la ville de Québec. A l'achat, nous avons dû refaire la toiture, électricité, plomberie; maintenant, nous ne regrettons rien... même s'il y a eu de gros moments de découragement.

Nous avons bien hâte au congrès d'octobre 88. Merci d'avoir souligné dans le dernier numéro de La Lucarne le succès de mes démarches pour recruter de nouveaux membres. On sent un vent de renouveau dans La Lucarne, félicitation et bonne continuation à tous vos collaborateurs.

Marcelle Julien Québec

J7R 1W9

LE NOUVEAU RÉPERTOIRE DES ARTISANS

Après un an de travail, nous sommes heureux de vous offrir l'APMAQ-GUIDE, deuxième édition du répertoire des personnes-ressources en architecture ancienne du Québec.

Cette deuxième édition, revue et augmentée par rapport à l'édition de 1985, contient les références de plus de 600 personnes-ressources.

En tant que membre de l'APMAQ, vous pouvez vous procurer gratuitement un exemplaire. Seul un montant de 2.00\$ est exigé pour défrayer les frais de port et de manutention.

de 2,00\$ est exigé pour défrayer les frais de port et de	manutention.	
N'hésitez pas à faire venir votre APMAQ-GUIDE!	Anne Arseneault re	echerchiste pour l'APMAQ
FORMULE DE CO		• • • • • • • • • • • • • • • • • • • •
TOTALL DE G	01 II II II II I	
NOM :		
ADRESSE :		
VILLE :	ODE POSTAL	
TELEPHONE: ()		
Des frais de 4,00\$ seront exigés pour tout numéro supplé	émentaire.	APMAQ-GUIDE
J'envoie le tout avec un chèque de\$		83, RUE CHENIER
		ST-EUSTACHE, QUEBEC



L'histoire de...



La maison J.L.L. Hamelin

LA MAISON J.L.L. HAMELIN

par Réal-Maurice Beauregard, propriétaire

La maison J.L.L. Hamelin est pour moi tout un monde de rêves réalisables.

Pourquoi?

Premièrement, cette résidence m'a fasciné dès que je l'ai vue la première fois et ce, en octobre 1971: son allure, sa disposition, son architecture et surtout le fait qu'elle soit seule et comme faisant partie d'un tout (rivière, grands arbres et bâtiment adjacent). J'ai toujours aimé les grandes maisons le plus loin que je me souvienne (mon père n'était pas de mon avis).

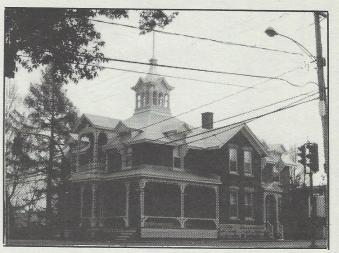
A l'époque, j'habitais Outremont et l'on m'avait invité pour un week-end à Louisevillle que je ne connaissais pas du tout. J'ai remarqué alors quelques rares bâtiments anciens. Cependant, jamais je n'aurais pensé habiter la Mauricie.

La principale raison de l'achat c'est que j'étais amoureux de cette propriété et la deuxième, j'ambitionnais ouvrir un petit centre privé pour le troisième âge. Je ne pouvais trouver mieux.

Le classement

En 1980, nous n'étions pas encore installés, mon épouse Ginette et moi, que le Ministère des Transports du Québec nous sollicite pour le déplacement des feux de circulation sur notre terrain, en façade. Cette demande me choqua et c'est à partir de ce moment que j'ai compris et senti un certain danger pour cette propriété de valeur. Nous avons entrepris immédiatement des démarches pour que ce coin, que nous considérons unique, soit protégé. Je communique ici et là et on me réfère à gauche, à droite. Finalement, à l'automne 1980, M. Marcel Junius, alors président de la Commission des Biens Culturels du Québec, me retourne un appel. J'ai grandement apprécié cette conversation téléphonique, ses conseils et son savoir. Il me fait parvenir une copie du rapport annuel. C'est à partir de ce moment que j'ai commencé le montage du dossier sur la Maison.

J'ai monté ce document en me référant à diverses personnes, à des photographies et des livres anciens. J'ai expédié une copie à M. Junius en février 1981. En mai de la même année, Ginette et moi assistant au premier congrès de l'APMAQ. Nous rencontrons beaucoup de gens intéressants: Mme



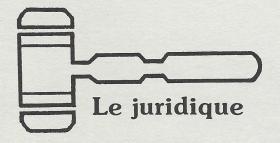
Cette habitation victorienne porte le nom de son promoteur, le docteur Joseph-Louis-Léandre Hamelin (1851-1910) qui l'occupera à partir de 1898. S'y succéderont le notaire J-A Ferron et le docteur Avelin Dalcourt. C'est la maison d'enfance de deux grands écrivains: Jacques Ferron et Madeleine Ferron.

Romer, M. De Bellefeuille, Mme Jeannot Poulin...; nous exposons notre cas et tous sont unanimes pour dire que notre cause est excellente, qu'un statut est rapide dans certain cas (on nous suggère même d'aller voir notre "bon député" Monsieur Picotte alors dans l'opposition).

Revenant de Québec tout confiant, j'écris à nouveau. On me répond que le dossier est à l'étude et, quelques mois plus tard, que ça relevait du Ministère des Affaires culturelles, direction générale de Trois-Rivières. En 1982, je reçois un accusé-réception du bureau de Trois-Rivières, m'indiquant que le dossier est retenu et qu'une étude sera faite prochainement sur la Maison... Le temps passe... appels téléhoniques... lettres... En 1984, M. Jean Lamothe, architecte me dit que l'étude préliminaire sera faite non par le Ministère mais par Madame Gisèle Beaudet (employée à la pige). Effectivement, l'étude est entreprise à l'automne de la même année. En janvier 1985, le dossier est soumis au Comité du statut. Délais, échange de correspondance, appels pour finalement recevoir l'avis signé par Madame Bacon, Ministre des Affaires culturelles, en mars 1987.

La restauration

Nous n'avons découvert aucun truc miracle, tout a été refait dans l'esprit de l'époque. Nous som-...suite à la page 12



Le privilège ouvrier du code civil du Québec

par Pierre Labbé, avocat

NOTIONS GENERALES

Je désire vous entretenir dans cette chronique de ce qu'on appelle généralement le privilège ouvrier, mais qui est en réalité le privilège de l'ouvrier, du fournisseur de matériaux, du constructeur et de l'architecte pour les travaux relatifs à un immeuble (soit le terrain incluant les bâtiments).

Il faut savoir au préalable que ce privilège, c'est un peu comme une hypothèque; c'est une garantie qui est accordée par la loi à certains créanciers, afin qu'ils soient payés par préférence lorsqu'il y a vente de l'immeuble. Donc, si le bénéficiaire du privilège n'est pas payé des montants qui lui sont dus, il peut, par voie judiciaire, faire saisir et vendre l'immeuble en justice et être préféré sur le produit de la vente jusqu'à concurrence du montant qui lui est dû, mais uniquement sur la "plus-value" donnée à l'immeuble par ses travaux ou ses matériaux.

Intervient donc une notion importante, soit la "plus-value". Il s'agit de l'augmentation de valeur attribuée à l'immeuble par les travaux exécutés; ce n'est que sur cette "plus-value" que le privilège existe. En l'absence de "plus-value", il n'y a pas de privilège.

Il faut aussi connaître une autre notion importante, soit la fin des travaux. Le Code Civil prévoit que la "fin des travaux" signifie la date à laquelle la construction est devenue prête pour l'usage auquel elle est destinée. Cependant, les tribunaux ont précisé que la "fin des travaux" signifie l'exécution complète de tous les travaux qui sont prévus au contrat ou au devis.

Il faut enfin savoir, au niveau des notions générales, qu'il y a privilège sur la "plus-value" même s'il ne s'agit pas d'une construction neuve. Les tribunaux ont décidé à de nombreuses reprises que des réparations à une maison pouvaient donner lieu à un privilège en autant que les travaux en question apportent une "plus-value".

Ce sont là les notions communes au privilège. Il y a par ailleurs des modalités de naissance et de conservation de ces privilèges qui sont particulières à chacun et, en résumé, ce sont les suivantes:

Privilège de l'ouvrier

L'ouvrier est défini comme étant celui qui se livre généralement à un travail manuel. Son privilège couvre vingt (20) jours d'arrérages de salaire, qu'il ait contracté avec le propriétaire de l'immeuble ou avec un entrepreneur. La loi n'exige pas que ce privilège soit enregistré au bureau d'enregistrement de la localité où est situé l'immeuble.

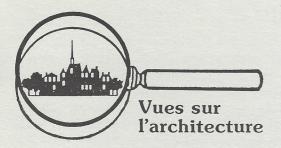
Cependant, ce privilège ne subsiste que pendant une période de trente (30) jours après la fin des travaux; il faut donc que l'ouvrier poursuive le propriétaire et aussi son employeur, s'il est un employé d'un entrepreneur, pour pouvoir conserver son privilège. S'il ne le fait pas dans ce délai, le privilège cesse d'exister.

Le fournisseur de matériaux

Celui qui fournit des matériaux, bruts ou faconnés, a aussi un privilège pour le prix de vente de ces matériaux. Il importe peu que ces matériaux soient incorporés à l'immeuble, pourvu qu'il les ait spécialement préparés pour la construction. Ce privilège doit cependant faire l'objet de l'enregistrement d'un document qui s'appelle "avis de privilège de fournisseurs de matériaux" et ce dans les trente (30) jours de la fin des travaux. Cet avis contient sommairement les noms et adresses du créancier et du débiteur, la désignation de l'immeuble qui est affecté et un état de la créance mentionnant la nature et le prix des matériaux fournis. Si le fournisseur de matériaux a un contrat avec un entrepreneur, il doit au préalable, avant de commencer toute livraison, dénoncer son contrat au propriétaire de l'immeuble puisque le privilège n'est valable que pour les livraisons faites après cette dénonciation.

Pour que ce privilège subsiste, il faut que le fournisseur de matériaux poursuive le propriétaire et aussi l'entrepreneur, si ce dernier est son débiteur, dans les trois (3) mois suivant la fin des travaux. Dans le cas où le fournisseur contracte avec un entrepreneur, la dénonciation qu'il aura pris soin de faire au propriétaire permettra à ce dernier de retenir sur les argents qu'il devra à l'entrepreneur le montant suffisant pour payer le fournisseur de matériaux dans le cas où l'entrepreneur n'aura pas effectué ce paiement.

... suite à la page 12



La reconversion

par André Morin, architecte

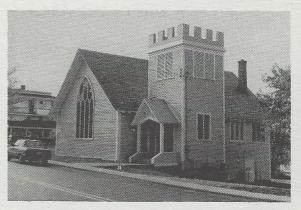
Tout serait tellement plus facile si nous pouvions arrêter l'évolution rapide de nos milieux. L'implantation de nouveaux réseaux routiers, de nouvelles zones industrielles et commerciales rendent l'affectation des sols difficilement stable. Le vieillissement d'une population dans un secteur de ville entraînera la fermeture de l'école. Le besoin de machineries de plus en plus volumineuses et mécanisées dans nos industries rendra vétuste de petits bâtiments industriels localisés sur trois ou quatre étages, de faible hauteur et remplis de colonnes de support.

COMMENT CONTRER TOUS CES CHANGEMENTS ET REDONNER A CES MILIEUX DES AMELIORATIONS?

La reconversion des bâtiments anciens en bâtiments fonctionnels est nombreuse en Europe, mais tellement plus récente chez nous. Cette solution s'avère peut-être une avenue à la conservation de notre patrimoine immobilier. Les plus éloquents vous parleront sans doute du "Quincy Market" à Boston, de Maurice Desnoyers, architecte à Montréal et de J.-Claude Deblois, architecte à Québec.

Des points communs regroupent cependant ces pionniers: résistance aux changements, faible financement, difficultés de toutes sortes. A la lumière de tous ces événements, je crois que nous pouvons tirer les leçons élémentaires suivantes.

- 1) Pour s'attaquer à la reconversion des bâtiments dans un milieu, dans des zones désaffectées, il faut le réaliser en groupe ou en association d'individus et être armé de beaucoup de ténacité, car la résistance au milieu est grande.
- 2) Il faut adapter les besoins selon le bâtiment existant, rarement le contraire. La règle la plus élémentaire consiste à réaliser de petits espaces avec des grands volumes existants, jamais le contraire. Ainsi, convertir un local de classe en lo-



Le restaurant "Le temps des cerises", à Danville, a été en nomination pour le Prix du Patrimoine Estrien comme meilleur exemple de reconversion.

gements est un geste relativement réalisable, mais convertir des logements existants en salles d'exposition deviendra rapidement un cauchemar quand vous établirez l'estimation des coûts de modification. Il ne faut jamais, oublier que l'écart entre construire du neuf ou rénover est faible et qu'une simple erreur de jugement peut faire échouer le projet.

- 3) Aborder la reconversion des bâtiments existants avec des yeux de conservateur et selon les méthodes de contrat actuel (soumission publique, entrepreneurs généraux, code du bâtiment) conduit irrémédiablement à des échecs et des frustrations de part et d'autre. Croyez-le ou non, nos fonctionnaires gouvernementaux sont souvent les plus difficiles à convaincre.
- 4) A partir des principes énumérés auparavant, les affectations suivantes pourront être données sans changer l'enveloppe extérieure.

Petites résidences:

Petits bureaux pour services, professionnels.

Résidences plus grandes:

Commerce de services au rez-de-chaussée, logements étages, entreprises de services.

Ecoles, pensionnats:

Résidences pour familles, personnes seules, personnes retraitées, condominium.

Usines:

Salles d'exposition, commerces, marchés publics.

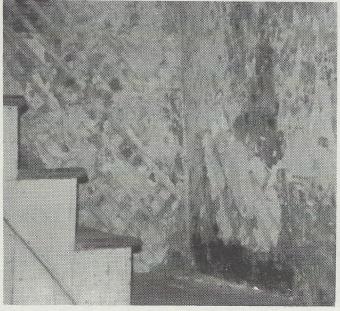
Lors d'un prochain article, nous verrons comment il est possible de réaliser ces interventions de façon très réaliste.



La fiche technique

Plâtrer à l'ancienne (2)

Texte de Lise et Roch Brunet



ERRATUM

Veuillez prendre note qu'une erreur s'est glissée à la fiche technique de l'édition du printemps 88. En effet, notre photo montrait un mur de crépi "extérieur" alors que, en réalité, la recette concerne le plâtrage des murs "intérieurs". Vous trouverez ici une illustration qui s'accorde mieux avec les textes des auteurs. Toutes nos excuses.

N.D.L.R.

LA COUCHE DE FINITION

Dans la dernière Lucarne, nous vous avons donné une recette pour la base d'apprêt d'un plâtre à l'ancienne. Nous complétons la fiche technique avec la recette de la couche de finition. Les matériaux la composant sont:

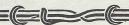
- Chaux hydratée type ivoire, Red Top de la Compagnie Gypse du Canada Limitée en 22.5 KG.*
- Plâtre à doser Gold Dust à prise lente de Domtar en 25 KG.*

Les outils utilisés sont les mêmes que pour la base d'apprêt. Les outils doivent toutefois être très propres et il serait recommandable d'avoir un second jeu d'outils (truelle, bouclier) car le plâtre de finition est très capricieux et tachera à la moindre saleté. Le mélange des ingrédients de la couche de finition se fait en deux temps. Il faut d'abord préparer la pâte de chaux. Chacun jugera de la quantité qu'il désire pré-mélanger mais il suffit

de savoir que, quand il n'y a plus de pâte de chaux, les travaux doivent s'arrêter. Pour la pâte de chaux, on ajoute d'abord l'eau puis, peu à peu, on ajoute la chaux hydratée tout en mélangeant continuellement. Si la chaux est granuleuse parce qu'elle a été exposée à l'humidité, il faudra la passer au crible avant de l'ajouter à l'eau. On ajoutera de la chaux jusqu'à obtenir un mélange qui ressemble à de la crème glacée molle. Bien mélanger afin de s'assurer qu'il n'y a pas de grumeau. Ces grumeaux, s'il y en a, ont tendance à laisser des taches sur le plâtre de finition. Laisser reposer le mélange pour une période d'au moins douze heures avant d'utiliser. La pâte de chaux peut être conservée pendant plusieurs jours. Il suffit de la couvrir et au moment de l'utilisation, d'enlever la croûte qui pourrait se former.

Lorsque la pâte de chaux est prête, on peut commencer les travaux. On prépare d'abord le plâtre de dosage avant d'y ajouter la pâte de chaux. Il est recommandable de préparer le plâtre de dosage sur un panneau de contreplaqué de trois pieds sur trois pieds installé sur des chevalets. On pourra ainsi déplacer facilement l'installation vers l'aire des travaux. Au centre du panneau, on forme un anneau en y déposant du plâtre de dosage. Ajouter ensuite de l'eau jusqu'à ce que le plâtre atteigne une consistance semblable à celle de la pâte de chaux. C'est dans la préparation du plâtre de dosage qu'on pourra compenser avec un plâtre plus épais si la pâte de chaux est claire ou un plâtre plus liquide si la pâte de chaux commence à être plus dure. Une fois le plâtre de dosage préparé, on y ajoute la pâte de chaux dans les proportions de deux parties de pâte de chaux pour une partie de plâtre de dosage. Bien mélanger avec la truelle et le bouclier. Veuillez ne pas ajouter de plâtre une fois que la pâte de chaux a été incorporée au mélange. La pose doit se faire immédiatement et la prise est très rapide. Pour ceux qui souhaitent un durcissement moins rapide, vous pourrez saupoudrer une pincée de crème de tartre en vue d'un effet retardateur. L'application devrait se faire en deux temps rapprochés, c'est-à-dire, une première application qui couvre les aspérités et une deuxième application pour égaliser le plus possible. Une épaisseur de 4 ou 5 mm (1/8") est amplement suffisante dans la plupart des endroits. Le lissage pourra se faire à la truelle ou au bouclier selon l'effet recherché.

Veuillez ne plus appliquer de plâtre de finition lorsque le mélange a commencé à prendre. A noter que le manufacturier Domtar recommande l'ajout de trois





portions de pâte de chaux au plâtre de dosage. Nous avons choisi de faire un mélange nous donnant un plâtre de finition un peu plus dur. Si pendant le lissage ou le séchage on remarque une fissure (ce sera peu fréquent), il suffira d'y appliquer un pinceau humecté d'eau et de revenir lisser avec la truelle.

Nous ouvrons ici une parenthèse pour signaler que la base d'apprêt devra avoir été soigneusement grattée à la truelle, nettoyée et brossée afin d'être débarrassée de toute saleté. De plus afin d'assurer une meilleure adhésion du plâtre de finition, on aura préalablement aspergé d'eau la base d'apprêt (deux fois plutôt qu'une). Pour ceci, nous avons utilisé une bonbonne d'arrosage similaire à celles utilisées pour l'arrosage des arbustes.

Le plâtre de finition est maintenant prêt et peut être laissé tel quel ou subir encore quelques transformations selon les goûts. Ceux qui aiment le coup d'oeil le laisseront tel quel quitte à le peindre plus tard. La peinture alors à utiliser sera une peinture d'intérieur type apprêt-scelleur au latex. Les perfectionnistes voudront peut-être sabler le plâtre de finition pour ensuite le peindre.

En conclusion, vous trouverez peut-être intéressant de savoir que pour couvrir une surface d'environ 700 pieds carrés, il en a coûté environ 350\$, outils et peinture en sus. Plusieurs trouveront ce prix élevé en comparaison avec le prix des panneaux de gypse (Gyproc). Toutefois, le plâtre offre beaucoup d'avantages tels que la durabilité, la solidité, la dureté et sa qualité acoustique. Le plâtre peut même résister à des dégâts d'eau inattendus. A l'inverse, le gyproc se casse facilement car il est retenu entre deux papiers cartonnés. Il ne résiste pas aux avaries, il sèche et s'égrenne si bien que sa durée de vie est moins longue. En dépit de tout donc, le plâtre demeure une alternative avantageuse pour les propriétaires de maisons anciennes.

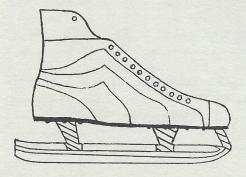
Nous souhaitons bon courage à tous ceux qui entreprennent des travaux de restauration et partageons avec eux leur engouement pour les maisons anciennes.

* Prix 1987 des matériaux chez Val Royal Lasalle Plâtre de dosage Gold Dust:

14\$ / 25 KG Chaux ivoire Red Top: 15\$ / 22 KG

Redonnez une nouvelle vie à vos vieux patins

texte de Conrad Cliche



Il vous sera possible, à partir d'une vieille paire de patins, de confectionner un outil qui pourra s'avérer très utile pour le travail du bois. Notez, au départ, qu'à cet effet il est préférable de choisir des patins d'hommes ou de garçons.

La première opération consiste à enlever les rivets qui retiennent les lames aux bottines. En second lieu, il s'agit d'éliminer les supports qui servent à fixer les lames (parties hachurées sur le croquis). Prenez soin de bien limer les endroits où les supports joignent la lame afin de ne pas vous blesser lorsque vous utiliserez l'outil. La dernière opération consiste à aller chez votre cordonnier pour faire affûter les lames de la même façon que l'on affûte les patins ordinairement.

Vous voilà maintenant propriétaire de deux très bons racloirs qui pourront vous servir pour finir un meuble, pour gratter de la peinture ou bien pour redresser une planche. Les lames de patins étant habituellement courbes présentent l'avantage de vous permettre de les utiliser sans qu'il y ait danger de produire des éraflures irréparables.

Pour vous en servir, il s'agit de prendre une lame par les deux bouts et de la pousser en gardant la partie affûtée en contact avec la partie à redresser ou à nettoyer. Il est préférable de pousser la lame plutôt que de la tirer car ceci vous donnera un meilleur contrôle de votre outil.

Dans la prochaine Lucarne, je vous donnerai un truc pour fabriquer la machine-outil qui vous permettra d'affûter vos racloirs ainsi que tous vos autres outils et ciseaux à bois.





Votre bibliothèque

Répertoire d'architecture traditionnelle sur le Territoire de la communauté urbaine de Montréal; ARCHITECTURE RURALE

Ed. Service de la planification de la Communauté Urbaine de Montréal.

1986, 421 pages.

"Architecture Rurale" est un des treize documents préparés et publiés par le Service de planification du territoire de la Communauté urbaine de Montréal dans le but de répertorier l'ensemble du patrimoine immobilier se trouvant sur son territoire. Le cahier sur l'architecture rurale porte particulièrement sur les bâtiments de types ruraux (maisons de fermes, maisons villageoises, moulins) que l'on retrouve sur tout le territoire de la Communauté urbaine.

Dans ce cahier, les bâtiments ont été présentés selon le découpage géographique utilisé pour le schéma d'aménagement de la Communauté, soit l'est, le centre et l'ouest. Dans chacune de ces trois sections, une carte-repère facilite l'utilisation du répertoire à celui qui veut se faire un itinéraire ou bien à celui qui désire connaître les noms d'origine.

Les critères de sélection des bâtiments répertoriés se rapportent tant à la dimension architecturale du patrimoine bâti qu'à leur importance
dans les dimensions sociales, culturelles, économiques et même politiques de l'histoire de la
Communauté. Ainsi, en plus de retenir les bâtiments les plus susceptibles d'illustrer la genèse
des types architecturaux qui ont marqué notre
paysage rural, les auteurs ont tenu compte de
l'intérêt historique des bâtiments.

Ce cahier sur l'architecture rurale contient de nombreuses photographies accompagnées de textes qui nous permettent d'apprécier trois siècles d'évolution architecturale. Il est maintenant possible à tous ceux qui s'intéressent à notre patrimoine d'en obtenir des copies en écrivant au secrétariat de la Communauté urbaine de Montréal, 2, Complexe Desjardins, C.P. 129, Montréal, H5B 1E6. Prix: 10.00\$

L'ARTHITECTURE ET LA NATURE A QUEBEC AU 19^e SIE-CLE: LES VILLAS

France Gagnon - Pratte

Ed. Musée du Québec 1980, 334 pages

Ce volume traite de la relation entre l'architecture et la nature au 19^e siècle et de la notion du pittoresque. En effet l'architecture du 19^e siècle est marquée par l'appel aux sentiments plutôt qu'à la raison et le traitement architectural accordé aux villas s'inscrit dans ce nouveau courant. C'est un volume abondamment illustré qui permet de décrouvrir de vastes domaines privés qui jusque-là étaient inconnus du grand public. Sa parution aura permis de sensibiliser la population au potentiel de ce riche patrimoine et à la nécessité de sa conservation.

SUGGESTIONS DE BROCHURES POUR VOUS AIDER DANS LA PLANIFICATION DE VOS PROMENADES ESTIVALES. BROCHURES PROPOSEES!

"Trois-Rivières / Des témoins de son évolution Circuit patrimonial Guide à l'usage des promeneurs"

Cette brochure propose trois circuits 1- Le vieux Trois-Rivières 2- Le parc Champlain et ses alentours 3- Les paroisses du début du siècle. On y mentionne que les 3 circuits regroupent 27 sites où ont été installés des plaques et des panneaux d'interprétation. Adresse pour se procurer la brochure: Bureau de Tourisme et de Congrès, 168, rue Bonaventure, C.P. 1045, Trois-Rivières, G9A 5K4

"Mise en valeur des lieux historiques"

présente les lieux historiques dont le Ministère des Affaires culturelles du Québec assume la mise en valeur. Parsemés aux quatre coins du Québec, les lieux dont il est fait mention offrent une gamme d'activités et de services tels que des visites commentées, des démonstrations de techniques artisanales, spectacles, jeux, etc.

Adresse: Ministère des Affaires culturelles, Direction des Communications, 225, rue Grande-Allée est, Bloc C, 3ième étage, Québec, G1R 5G5. Tél.: (418) 643-2183

"Allez voir... comme c'est beau, 4º éd."

est un guide qui répertorie le potentiel culturel des différentes régions du Québec pour la saison estivale. Théâtres d'été, musées, centres d'exposition, événements culturels et festivals, lieux historiques, camps musicaux y sont consignés ainsi que les adresses, numéros de téléphone, jours et heures d'ouverture.

Adresse: Ministère des Affaires culturelles, Direction des Communications, 225, rue Grande-Allée est, Bloc C, 3ième étage, Québec, G1R 5G5. Télo: (418) 643-2183 ...suite à la page 11



Fenêtre sur ...

RENSEIGNEMENTS SUR LES LIEUX A VISITER PROPOSES DANS L'AGENDA: La maison Trestler La maison Valois L'église St-Michel

La maison Trestler, dont nous proposons la visite le 20 août prochain, est une maison bourgeoise d'intérêt architectural national, classée monument historique. Mesurant 35 par 135 pieds, elle a été construite en trois étapes (1798, 1805 et 1806) pour Jean-Joseph Trestler, mercenaire allemand arrivé au Canada en 1776. Edifiée à l'embouchure de la rivière des Outaouais, la bâtisse servit de poste de traite de fourrures. Cette maison canadienne est particulière avec sa voûte presqu'unique au Canada par sa hauteur d'un étage et demi qui servait, à l'origine, à suspendre des peaux de fourrures. On y admire quelques meubles et peintures datant du 18e et 19e siècles.

La maison Valois, pour sa part, fut classée monument historique en 1972. Il s'agit d'une maison d'habitant bâtie en 1796 par le capitaine de milice Joachim Genus qui fut cédée en 1830 à Joseph Valois, cultivateur. Elle est en pièces sur pièces à coulisse recouvertes de planches posées à la verticale.

Quant à l'église St-Michel, classée monument historique en 1957, elle fut construite de 1783 à 1787. Dans sa crypte repose Jean-Joseph Trestler. On peut y admirer des oeuvres de Liébert, Quévillon, Achim et F.X. Meloche. Un orgue Mitchell y fut installé en 1871 et restauré en 1958.

N.B. Pour se rendre à la maison Trestler, empruntez l'autoroute 20 qui passe sur l'Île Perrot et, arrivé à Dorion, tournez à droite au premier feu de circulation puis, passé le viaduc, prenez la première rue à droite (rue Trestler) et rendez vous jusqu'à la rue de la Commune. Autre possibilité: empruntez l'autoroute 40, direction Ottawa, et sortir à Vaudreuil en prenant à gauche le boul. Roche qui devient la rue St-Charles à Dorion, puis tournez à gauche sur la rue Trestler.

SECOND SOUFFLE POUR LE MANOIR GOHIER

Construit en 1928, dans le style Tudor, pour l'ancien maire de Saint-Laurent, le manoir Gohier ne sera pas démoli. Il sera plutôt transformé en quatre condos luxueux, sans que soient altérés son style et son architecture. La rénovation coûtera \$2,2 millions. Elle sera entreprise par les immeubles Gi-Rall, en collaboration avec l'architecte Henri Colombani. Le manoir lui-même sera ceinturé d'une dizaine de maisonnettes en rangée et d'un écran de verdure sous lequel sera aménagé un stationnement souterrain de 22 voitures. Cette grande demeure a été dessinée à la fin des années 20 par les architectes Labelle et Parent, les mêmes qui, au même moment, avaient conçu la somptueuse résidence du fondateur du journal Le Devoir, Henri Bourassa, à Outrement. Le manoir, mis en vente en 1985, risquait d'être démoli en vue de récupérer les 35 000 pieds carrés de terrain qu'il occupe, rue de l'Eglise, près du métro, au coeur de Saint-Laurent. Source: La Presse 1988

... suite de la page 11 / Votre bibliothèque "Les circuits pédestres de Montréal" par Guy

Agrémenté de cartes et de nombreuses illustrations, cet ouvrage propose 19 circuits pédestres qui vous feront découvrir plus de 120 km des plus belles rues de Montréal, Lachine, Westmount et d'Outremont.

Ed. La Presse, Ltée

44, St-Antoine Ouest Montréal (Québec), H2Y 1J5

"Les Gîtes du Passant Fermes de vacances et résidences secondaires au Québec, 1988."

Ce répertoire offre trois formules d'hébergement, le gîte du passant (chambre d'hôte et déjeuner), la ferme de vacances (chambre d'hôte et séjour en pension complète) et la résidence secondaire (location de maisons de ferme ou chalets tout équipés). Le répertoire, divisé en région, fournit une description et un dessin des endroits procurant de l'hébergement ainsi que la tarification. Adresse pour se procurer la brochure: la Fédération des Agricotours du Québec, 4545, avenue Pierre-de-Coubertin, C.P. 1000, Succ. M, Montréal, Québec, H1V 3R2. Tél: (514) 252-3138

"Les tables champêtres au Québec" édition 88

présente le répertoire des exploitations agricoles qui reçoivent de petits groupes pour un repas champêtre préparé à partir des produits typiques de l'exploitation.

Adresse pour la brochure: identique à celle des Gîtes du Passant.

... suite de la page 3 / Prix R.-L. Séguin

Rappelons qu'annuellement, notre Association témoigne ainsi de son appréciation à une personne dont la contribution à la conservation du patrimoine immobilier du Québec s'avère exceptionnelle.

Depuis sa création, le prix a été remis à Arthur Labrie qui a restauré et si intelligemment le moulin banal de Beaumont, à Michel Lessard, travailleur infatiguable et auteur de ces nombreux ouvrages que nous avons tous consultés un jour ou l'autre. Le troisième récipiendaire a été le menuisier - ébéniste - antiquaire de Deschambault, Jean-Marie Du Sault qui compte plusieurs restaurations importantes à son actif. Enfin, l'an dernier, nous avons remis le prix à Luc Noppen, un autre universitaire prolifique dont l'oeuvre témoigne d'un intérêt sans relâche pour le patrimoine immobilier québécois.

Ce rappel nous permet de comprendre les critères qui ont guidé instinctivement votre conseil dans le choix des quatre premiers lauréats. Il s'agit d'honorer et de remercier ainsi quelqu'un qui a réalisé une oeuvre qui bénéficie surtout à la collectivité québécoise. Il peut s'agir de restauration, de recherche, d'animation, de vulgarisation ou de sensibilisation, ou d'une combinaison de tout cela, qu'importe, mais le résultat doit être orienté vers l'ensemble de la population.

... suite de la page 5 / Histoire de...

mes très conservateurs quand il s'agit de retaper une maison ancienne, rien n'est épargné. Je peux vous dire également que c'est très onéreux.

Nous avons eu de très bons artisans: pour la menuiserie, Monsieur Jean-Louis Deschamps de Yamachiche, pour la maçonnnerie et la brique, Monsieur Léo Lachance de St-Etienne des Grès. Quant à la touche finale, c'est fait par nous-mêmes.

Remarque: j'ai à déplorer le manque d'intérêt de nos édiles municipaux pour la restauration des bâtiments anciens et le manque d'apport des gouvernements supérieurs qui devraient favoriser par un crédit d'impôt ou de taxes les qens qui ont à coeur de sauvegarder notre patrimoine bâti. Enfin, je constate qu'il faut dépenser beaucoup d'énergie, de sueur pour en arriver à un résultat satisfaisant et lorsque l'on a mis le paquet, la récompense est que l'on paie de plus en plus de taxes.

La seule satisfaction en est une personnelle,.... et que je demeure toujours en amour avec la Maison J.L.L. Hamelin de Louiseville. J'admire son bâtisseur.

... suite de la page 6 / Le juridique

Le privilège du constructeur

Le constructeur, soit autant l'entrepreneur que le sous-entrepreneur, a également un privilège pour les travaux qu'il exécute sur l'immeuble à la condition qu'il fasse enregistrer un avis de privilège dans les trente (30) jours qui suivent la fin des travaux. Il faut aussi, dans ce cas, que l'entrepreneur fasse connaître par écrit au propriétaire l'enregistrement d'un tel avis de privilège.

Pour que le privilège subsiste, l'entrepreneur doit poursuivre le propriétaire dans les six (6) mois qui suivent la fin des travaux.

Dans le cas d'un sous-entrepreneur, il lui faut au préalable dénoncer au propriétaire de l'immeuble le contrat qu'il a avec l'entrepreneur, puisque son privilège n'est valable que pour les travaux exécutés après telle dénonciation. Les formalités pour le sous-entrepreneur sont alors les mêmes que pour le constructeur quant au délai pour enregistrer et quant à celui pour prendre action. Dans un tel cas, la dénonciation au propriétaire permet à ce dernier de retenir les argents nécessaires pour payer le sous-entrepreneur au cas où l'entrepreneur ne l'aurait pas payé.

Il faut remarquer que pour un sous-entrepreneur la fin des travaux n'est pas le moment où il termine ses propres travaux; par exemple, le sous-entrepreneur qui s'occupe de l'exécution des travaux de fondation, terminera ses travaux avant tous les autres sous-entrepreneurs mais il n'y aura qu'une seule fin des travaux pour tous.

Le privilège de l'architecte

Ce privilège, qui est réservé à l'architecte pour ses services, est soumis aux mêmes conditions et formalités que le privilège du constructeur.

CONCLUSIONS

Théoriquement, les quatre (4) privilèges cidessus peuvent exister simultanément sur le même immeuble.

Si des privilèges de cette nature sont enregistrés sur votre immeuble et que la créance qui leur a donné naissance est payée sans qu'il y ait eu nécessité pour les bénéficiaires des privilèges de prendre des procédures judiciaires, il ne faudra pas oublier de les faire radier au bureau d'enregistrement, puisque l'enregistrement de ces privilèges a toujours un effet négatif sur une demande d'emprunt ou de crédit quelconque.

(...à suivre)



Le carrefour des petites annonces

Les petites annonces sont gratuites pour les membres individuels de l'association. Tarifs modiques pour les entreprises.

Pour parution dans le numéro de septembre, date limite: 12 août



À VENDRE

Un monument historique à faire rêver...

A Ste-Croix, près de Québec, la Maison Boisvert datant de 1829, authentique québecoise de style monumental, toute en pierres, couvrant 5,000 pieds carrés de planchers: 43 pieds de façade par 34 pieds de profondeur. Elle est intelligemment rénovée. Joignant l'utile à l'agréable, cette propriété offre tout le confort d'une vie actuelle dans le charme d'autrefois: 3 salles de bain, sauna, chauffage air propulsé électrique, etc...

Au rez-de-chaussée, sous le plafond à caisson: foyer et poêle antique, chambre des maîtres avec salle de bain attenante. Aux étages: vivoir-biblio-thèque et 6 chambres dont 2 en mezzanine (poutres de structure apparentes...évidemment!).

Située sur 35 arpents de terrain, nous retrouvons de plus un atelier-garage de 20 par 30 pieds rénové, une bergerie de 30 par 100 pieds rénovée aussi (qui pourrait convenir d'écurie pour 9 chevaux). Un lac ensemencable de 90 par 120 pieds environ. Une plan-





tation de 7,000 pins et épinettes âgés de 18 ans rehaussent l'investissement.

Un ensemble complet et harmonieux de plus en plus rare de nos jours...Habitez un objet d'art! Investissement actualisé: près de 400 000,00\$.

Toute offre raisonnable sera sérieusement considérée.

Reportage vidéo.

Appelez maintenant David Gagnon ou Andrée Létourneau.

Groupe David Gagnon & Ass. courtier en immeubles, spécialiste de maisons anciennes.

Tél.: (418) 876-2222 en tout temps.

ANDRE MORIN architecte

LES ARCHITECTES

MORINT ET LEMAY

568 BL. BOIS-FRANCS SUD ARTHABASKA QUE. G6P 5X3 - 819-357-9285 C.P. 673 VICTORIAVILLE

Pierre Labbé

AVOCAT Caron, Dubois, Labbé, Roy

> 268, boul. Bois-Francs nord VICTORIAVILLE, QUÉ. G6P 1G5

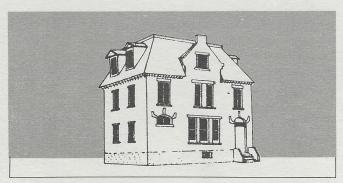
Rés.: (819) 357-7598

Bur.: (819) 758-8251

À voir, à visiter!

La région de Montmagny

Chaque été, la ville de Québec nous incite à retrouver nos humeurs de touriste en mal de découverte, c'est pourquoi nous avons pensé vous suggérer de jumeler votre séjour dans la vieillecapitale à une excursion sur le territoire de la MRC DE MONTMAGNY, situé sur la rive Sud, à une heure de Québec. Le territoire compte quatorze municipalités de type rural, s'étendant du fleuve Staurent jusqu'à la frontière canado-américaine, au coeur des Appalaches. Les traces de son histoire remontent à plus de trois cents ans.



Un bureau de poste fut bâti en 1906 sur la rue Saint-Jean-Baptiste à Montmagny. Maison de ville de la dernière période "victorienne", en brique avec linteau et allège de fenêtre en pierre, orné de corniches et de pierres décoratives, il constitue un édifice unique emprunté au mode architectural des grandes villes.

Amorçons donc le parcours par le village de BERTHIER-SUR-MER, où l'on retrouve sur la rue Principale maisons ancestrales et arbres centenaires. Perpendiculaire à la rue Principale, la rue du Manoir amène le visiteur au trou de Berthier, phénomème géomorphologique d'environ 550 mètres de diamètre où ont survécu de chaque côté du "Trou", le Manoir Dénéchaud datant du début du 19^e siècle et l'ancien presbytère de 1830. Ce site, lieu du premier peuplement de Berthier, renferme d'importants vestiges archéologiques. De là, par un sentier vous pouvez vous rendre à l'anse de Berthier, lieu de plaisance très apprécié.

Poursuivons avec ST-FRANCOIS-DE-LA-RIVIERE-DU-SUD qui s'agrippe à une butte rocheuse et d'où la place de l'église domine avec son ensemble de bâtiments institutionnels en pierre. On y retrouve encore des bâtiments de ferme insérés parmi les maisons du village. La plupart des maisons anciennes remontent au 19^e siècle.

Vient ensuite, installée en pleine terre fertile, SAINT-PIERRE-DE-LA-RIVIERE-DU-SUD, une des plus anciennes paroisses de la région, avec son église construite en 1785, classée monument historique. Aux abords de l'église, se retrouvent les maisons ancestrales pour la plupart d'esprit québécois et certaines d'esprit français. Sur le rang Sud se regroupent d'imposantes maisons québécoises aux allures cossues et prospères.



La gare de Montmagny d'esprit mansard à deux versants offre un intérêt architectural et historique indéniable. Le développement du réseau ferroviaire à partir de 1859 a influencé l'aménagement de notre territoire.

Au tour maintenant de MONTMAGNY, ville de 12,500 habitants. Au printemps et à l'automne, les deux rivières qui traversent la ville servent de lieu de rassemblement à des milliers d'oies blanches. Plusieurs bâtiments importants contribuent à l'héritage patrimonial de Montmagny. Le manoir des Erables, de type monumental en pierres de taille, fut construit en 1814 et est maintenant voué à l'hôtellerie et à la gastronomie. A quelques pas, un moulin érigé en 1842 par Randall Patton, dernier seigneur de la Rivière-du-Sud, se trouve adossé à la falaise et sert toujours de meunerie. La manufacture de meubles de Montmagny (1922-1964) a été convertie en édifice municipal. L'ancien Hospice, construit en 1885 afin d'accueillir les orphelins et les vieillards, a maintenant une vocation auprès des personnes âgées. Le sillonnement des rues de Montmagny permet d'observer les maisons de type québécois, regency, mansard, vernaculaire, américain et monumental. A Montmagny, c'est par le biais du Bassin de la Rivière du Sud qu'on accède au fleuve St-Laurent. On retrouve dans cette partie de la ville les ruines du moulin banal qui aurait été construit en 1675 et le manoir Couillard-Dupuis (1789), de type français, complètement restauré et qui constitue un monument historique unique dans la région.



La place de l'église de Montmagny où converge le réseau routier conserve de beaux bâtiments institutionnels. Le presbytère de type monumental en pierre taillée date de 1874.

Abordons ici CAP ST-IGNACE, un des premiers lieux de peuplement de la MRC, deuxième en importance par sa population, soit 3,300 habitants. Le village recèle de nombreux bâtiments ancestraux. Parmi eux, le manoir Gamache, d'esprit français, érigé en 1744, ayant d'abord servi de presbytère et de chapelle. La structure du manoir et l'aménagement du terrain rappelle la vie des seigneurs d'autrefois. A proximité du manoir Gamache, la grande ferme des Bernier, "qui serait un des plus vieux sites habités de la seigneurie Vincelotte". Le moulin banal de cette seigneurie existe toujours mais il est dans un état de détérioration avancée. Rappelons que le manoir Gamache et le moulin à vent Vincelotte sont les plus vieux bâtiments existants de la MRC. On retrouvera aux alentours de la place de l'Eglise plusieurs maisons de type québécois dont certaines à larmier cintré.

Maintenant, parmi le chapelet d'Îles de l'archipel, ST-ANTOINE-DE-L'ISLE-AUX-GRUES, village insulaire qui compte près de 250 habitants. Le village, c'est en fait une longue rue qui débouche sur le domaine seigneurial, où la pêche et l'agriculture constituent les deux principales activités de l'Île. Les insulaires ont eu recours au bois que l'on trouve sur l'Île pour construire leurs maisons. Plusieurs conservent encore leur revêtement original. "Le domaine seigneurial de l'Île aux Grues, de caractère essentiellement agricole se compose d'un manoir, d'une remise, d'une grange-étable et d'un fournil. Construit par étapes entre 1769 et 1873, le manoir Mac Pherson a été embelli d'un toit à larmier cintré, détail architectural d'ornementation fonctionnelle, originaire de la Côte-du-Sud". Un traversier assure la liaison de l'Île à partir du quai de Montmagny. Soulignons que c'est dans cet archipel, que l'on retrouve Grosse IIe, déclarée parc historique national.



A Montmagny, le manoir des Erables de type monumental en pierre taillée fut construit en 1814 sur le site du premier manoir de la seigneurie de la Rivière-du-Sud. A quelques pas, un moulin érigé en 1842 par Randall Patton, dernier seigneur de la Rivière-du-Sud, est solidement soudé à la falaise qui surplombe la rivière du Vieux Moulin.

Pour ceux qui auront encore un courant d'énergie, vous aurez le loisir de vous rendre dans MONTMAGNY-SUD qui regroupe plusieurs paroisses plus récentes où l'architecture s'inspire surtout des modèles américains et anglais.

Nous suggérons à ceux qui envisagent de partir à la découverte de ce territoire d'écrire à la MRC de Montmagny, C.P. 38, Montmagny G5V 3F3, et de demander qu'on vous fasse parvenir deux documents bien réalisés, le Guide de sensibilisation au patrimoine, intitulé "Une fenêtre sur notre histoire" et le dépliant touristique "Montmagny, une région à découvrir, une histoire à vivre". Le texte présenté dans cette chronique se veut un résumé des éléments présentés dans les deux documents ci-haut mentionnés.

Nous remercions la MRC de Montmagny pour nous avoir permis d'utiliser certains dessins et photographies du Guide de sensibilisation au patrimoine "Une fenêtre sur notre histoire" et du dépliant "Montmagny, une région à découvrir, une histoire à vivre".

Hébergement

A l'Isle-aux-Grues, vous pouvez trouver de l'hébergement de type "gîtes du passant" au "Manoir Mc Pherson Lemoyne" (418-248-4536) et à la "Maison de l'Anse" (418-248-7183)



"MANOIR McPHERSON LEMOYNE" LUCIA ET RAYMONDE VÉZINA



"MAISON DE L'ANSE" MONIQUE ET JULES VÉZINA



AMIS ET PROPRIÉTAIRES DE MAISONS ANCIENNES DU QUÉBEC

(APMAQ - association à but non lucratif, fondée en 1980) 83, rue Chénier, St-Eustache, Qc, J7R 1W9

L'agenda

VISITE DU VILLAGE HISTORIQUE DE DANVILLE, DU MOULIN DENNISSON ET DU MUSEE DE MELBOURNE

Samedi le 2 juillet à 10H00, rendez-vous à l'école secondaire de Danville, route 255, entre Danville et Asbestos. Notre guide: Monsieur Robert Lemire, historien de l'architecture.

10H00 à 12H00: visite à pied selon un itinéraire permettant de découvrir l'histoire de Danville par son architecture;

: dîner au restaurant "Le temps des cerises", une ancienne chapelle protestante à Danville, 79 Du Carmel; 14H00 : (facultatif) visite non-guidée du moulin Dennisson, entre Danville et Richmond, suivie d'une visite

au Musée Melbourne où l'on retrouve des objets utilitaires et décoratifs ayant appartenu aux

premiers arrivants. Le musée est situé sur la rue Principale sud, à Melbourne.

Inscription obligatoire: pour la visite du village de Danville, le nombre de participants est limité à 20 personnes. Pour réservations: Madame Thérèse Romer (514) 473-0149.

VISITE DES VILLAS DE SILLERY

Samedi le 6 août, l'APMAQ, en collaboration avec la Villa Bagatelle, vous propose la visite des villas de Sillery. Le rendez-vous est fixé dans le stationnement du Bois-de-Coulonge à 13H00.

13H00 à 16H30: visite de trois ou quatre villas ainsi qu'un arrêt à la Maison des Jésuites, nouvellement restaurée (architecte: Pierre Cantin). Un guide familier avec l'histoire et l'architecture des villas sera présent.

10,00\$/personne (en fonction du nombre d'inscriptions). Prière de réserver en communiquant avec M. Robert Bergeron ou Mme Louise Chamard aux numéros de téléphone suivants: (418) 661-9923 (avant le 15 juillet) ou (418) 875-4252 (du 15 au 29 juillet). Les places ne pourront être assurées après cette date.

VISITE DE LA MAISON TRESTLER, DE LA MAISON VALOIS ET DE L'EGLISE ST-MICHEL DE VAUDREUIL

Samedi le 20 août à 11H15 rendez-vous à la maison Trestler, Chemin de la Commune à Dorion (voir page 11).

11H30 à 13H00: visite guidée de la maison Trestler;

: déplacement vers la maison Valois, 331 rue St-Charles à Dorion, pique-nique et visite de la maison;

15H00

13H00

: déplacement vers l'église St-Michel, 414 boul. Roche à Vaudreuil et visite guidée de l'église;

: visite du musée régional de Vaudreuil-Soulanges, 431 boul. Roche à Vaudreuil: c'est une ancienne école où

étudia le chanoine Lionel-Groulx. On y présente une collection d'objets ethnographiques ainsi que deux expositions: "Un patrimoine régional à apprécier" et "Vous repasserez", une exposition thématique sur

l'histoire et l'évolution des fers à repasser.



Devenez membre(s)!

Pour recevoir ma/nos carte(s) de membre et le reçu, j'envoie à l'APMAQ mon chèque et une enveloppe timbrée, adressée LISIBLEMENT en mon/notre nom.

> Cotisation annuelle: \$25. par famille. **COTISATION DE SOUTIEN: \$40.**

(On expédie le tout au Secrétariat de l'APMAQ, 83 rue Chénier, Saint-Eustache, Qc, J7R 1W9).